

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Réf: CCAS22_47

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 8 Pouvoir : 1 Absents : 4

Date de la convocation: 22 septembre

2022

POUVOIR: J BERGER réprésenté par C MICHAUD

ABSENTS: Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU,

PRÉSENTS: Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,

BARREAULT, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Vincent

Monigue

GOHIER.

Mireille

Corinne JARASSIER, Patricia CLERC.

CHALLOT,

DÉLIBÉRATION N°47

RAPPORTEUR: Christian MICHAUD

OBJET: SPECTACLE DES AINES - TARIF POUR LES ACCOMPAGNANTS

Les membres du CCAS sont informés qu'un spectacle cabaret et délices de Noël sont offerts aux Naintréens et Naintréennes de 75 ans et plus cette année. Ce spectacle est organisé le 12 décembre 2022 dans la salle des fêtes Robert Sauvion.

Dominique

BAUDOUX.

Il est proposé aux membres du CCAS de permettre aux personnes invitées d'être accompagnées par une personne de moins de 75 ans et de fixer le tarif accompagnant à 16€.

VU l'avis du Bureau Municipal du 2 août 2022,

Considérant qu'il est important de permettre aux Naintréens et Naintréennes de 75 ans et plus d'être accompagnés, s'ils le souhaitent, au spectacle cabaret qui leur est offert,

Après en avoir délibéré, le CCAS:

- fixe le tarif accompagnant à 16€ pour le spectacle cabaret organisé le 12 décembre 2022 pour les Naintréens et Naintréennes de 75 ans et plus,
- charge M le Président des démarches nécessaire à cet effet.

AR Prefecture N° 47 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale Ville de Nair tré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

VOTE

Unanimité

Dominique CHALLOT, sécrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

3 0 SEP. 2022